

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2025-64 – Autorisation d’occupation du domaine public – rue du Général de Gaulle

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande en date du 23 juin 2025 de M Aurélien CUENOT,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement devant le 25 rue du Général de Gaulle pour permettre le bon déroulement d’opérations de travaux,

A R R E T E

Article 1 : Le lundi 7 juillet 2025 de 07 heures à 19 heures, M Aurélien CUENOT est autorisé à stationner les véhicules de son entreprise devant le magasin “Chaussures Romain” sis 25 rue du Général de Gaulle, afin de procéder au changement de la vitrine.

Les 3 places de stationnement situées côté droit face à la vitrine lui seront réservées le temps des travaux.

Article 2 : Les services de la ville mettront en place les panneaux pour matérialiser le présent arrêté. A l’issue des travaux, la chaussée devra être laissée propre et en état.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- M Aurélien CUENOT,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maîche, le 26 juin 2025

Le Maire,

Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 27 juin 2025